

**Information relative aux éléments de rémunération de Monsieur David LOEW,  
Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Boulogne-Billancourt, France, 30 juillet 2020**

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, IPSEN rend public les éléments de rémunération de Monsieur David LOEW, Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, suite à la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2020.

Ces éléments ont été arrêtés en conformité avec la politique de rémunération applicable au Directeur Général de la société approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2020.

**1. Attribution d'actions de performance**

Il est rappelé que Monsieur David LOEW est éligible à l'attribution de *Long Term Incentives* (« LTIs ») dans le cadre de plans d'actions de performance approuvés par le Conseil d'administration conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Pour l'exercice 2020, Monsieur David LOEW bénéficie d'une attribution d'actions de performance d'un montant équivalent à 2 375 000 euros dont les conditions d'acquisition et de performance ont été arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mai 2020, et qui ont été rendues publiques par la société le 29 mai 2020 conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, le Conseil d'administration qui s'est réuni le 29 juillet 2020 a ainsi décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'arrêter le nombre d'actions ainsi attribuées à Monsieur David LOEW, Directeur général d'Ipsen, à 31 250 actions de performance (correspondant à 100% de la performance attendue), étant précisé que le nombre d'actions de performance ainsi attribuées a été calculé sur la base de la valeur boursière moyenne de l'action IPSEN sur les 20 jours de cotation boursière précédant une période de 10 jours ouvrés avant la date d'attribution.

**2. Indemnité de compensation financière**

Il est rappelé que, en contrepartie des avantages auxquels il a renoncé en quittant ses précédentes fonctions, Monsieur David LOEW bénéficie d'une indemnité de compensation financière dont le montant et les modalités de versement ont été fixés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 28 mai 2020, et qui ont été rendues publiques par la société le 29 mai 2020 conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Cette indemnité se compose notamment d'une attribution d'actions de performance pour un montant équivalent à 500 000 euros, soumise à une condition de présence et à des conditions de performance.

Lors de sa séance du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration a ainsi arrêté à ce titre un nombre total de 6 579 actions de performance octroyé à Monsieur David LOEW, étant précisé que le nombre d'actions de performance ainsi attribué a été calculé sur la base de la valeur boursière moyenne de l'action IPSEN sur les 20 jours de cotation boursière précédant une période de 10 jours ouvrés avant la date d'attribution.

Il est précisé que l'ensemble des actions gratuites attribuées le 29 Juillet 2020 à Monsieur David LOEW représente 0,04% du capital social de la société à cette date.

Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération de Monsieur David LOEW seront détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice 2020.